

**Séance du Conseil de Ville  
du 30 juin 2008 à 19 heures  
Salle du Conseil de Ville - Procès-verbal no 16 / 2008**

1. Communications
2. Appel
3. Procès-verbal no 15 du 26 mai 2008
4. Questions orales
5. Promesses d'admission à l'indigénat communal de :
  - M. Xhevat DOMAQI, son épouse Mukades DOMAQI-Mustafi, ainsi que leur fille Bleona DOMAQI
  - M. Januz XHACKAJ, son épouse Valbane XHACKAJ-Ramizi, ainsi que leurs enfants Eliesa et Oltian XHACKAJ
6. Renouvellement des rapports de service de la Chancelière communale
7. Comptes communaux 2007
8. Rapport 2007 du Conseil communal sur l'activité générale de l'Administration communale
9. Révision du Règlement relatif à la fourniture d'énergie électrique désormais intitulé Règlement sur l'acheminement et la fourniture d'électricité (RAFEL)
 

Nouveau Règlement sur les taxes et redevances communales liées à la distribution d'électricité
10. Modification du Règlement communal concernant le montant des indemnités versées aux autorités, jetons de présence et vacations
11. Message relatif à l'initiative populaire "Oui à des parcs gratuits à Delémont"
12. Carte des dangers : information
13. Réponse au postulat 4.07/07 - "Ligne du Cras-des-Fourches : pour une alternance horaire", CS•POP, M. Didier Nicoulin
14. Divers

## 1. COMMUNICATIONS

Mme la Présidente ouvre la séance et salue les membres présents. Elle excuse Mme Nadia Maggay qui sera remplacée par Mme Andrée Baruselli.

## 2. APPEL

47 membres sont présents.

Mme Sylvianne **Mertenat**, présidente, Mme Béatrice **Müller**, 2<sup>ème</sup> vice-présidente, Mme Juliette **Kohler**, scrutatrice, M. Sébastien **Lapaire**, scrutateur, M. Pierre **Chételat**.

*Conseil de Ville*

Mme, M., Philippe **Ackermann**, Yves **Aubry**, Dominique **Baettig**, Jeanne **Boillat**, Yves **Bregnard**, Mehmet Ali **Celik**, Francine **Chollet**, Jean-Bernard **Deillon**, Yeter **Dincarslan-Ucar**, Françoise **Doriot**, Joëlle **Fasano**, Christian **Frésard**, Jean-Yves **Gentil**, Max **Goetschmann**, Marie-Claire **Grimm**, Douglas **Harris**, Besim **Hoxha**, François **Klopfenstein**, Isa **Kuçi**, Julien **Lesniak**, Christel **Lovis**, Pascal **Mertenat**, Giuseppe **Natale**, Didier **Nicoulin**, Yvonne **Plumez**, Francesco **Prudente**, Rita **Rais**, Marie-Anne **Rebetez**, Jean-François **Rossel**, Romain **Seuret**, Anne **Seydoux**, Mehmet **Suvat**, Anselme **Voiron**, Pierre-Alain **Voisard**.

Sont excusés et remplacés

M. André Ackermann est remplacé par Mme Anne **Froidevaux**  
 M. Hubert Crevoisier est remplacé par M. René **Glauser**  
 M. Christian Gugger est remplacé par Mme Marianne **Studer**  
 Mme Sabine Jaquet est remplacée par Mme Murielle **Macchi**  
 M. Jean Parrat est remplacé par Mme Esther **Gelso**  
 Mme Régine Ramseier est remplacée par M. Grégoire **Monin**  
 M. Philippe Rottet est remplacé par M. Pascal **Schaffner**  
 Mme Clara Thentz est remplacée par M. Jude **Schindelholz**

Sont excusés

M. David Asséo  
 M. Pierre Tschopp  
 M. Félix Vazquez  
 Mme Lucie Wicht

**Conseil communal**

- M. Gilles **Froidevaux**, maire
- M. Pierre **Brulhart**, Département de l'énergie et des eaux
- Mme Patricia **Cattin**, Département de la culture et des sports
- Mme Françoise **Collarin**, Département des finances et des écoles
- M. André **Parrat**, Département des travaux publics
- M. Josy **Simon**, Département des affaires sociales, de la jeunesse et du logement
- Mme Renée **Sorg**, Département de l'urbanisme et de l'environnement

**Chancellerie communale, huissier**

Mme Edith **Cuttat Gyger**, chancelière communale  
 Mme Andrée **Baruselli**, vice-chancelière communale  
 M. Gilles **Loutenbach**, huissier

**3. PROCÈS-VERBAL NO 15 DU 26 MAI 2008**

Le procès-verbal no 15 du 26 mai 2008 est accepté à la majorité évidente.

**4. QUESTIONS ORALES**

**M. Pierre Chételat**, PLR, relève le problème de la place de la Gare où les automobilistes se parquent à proximité des terrasses hors zone. Certains laissent le moteur en marche, ce qui gêne la clientèle des terrasses et fâche les restaurateurs qui payent des taxes. De plus, le PLR aurait préféré que la circulation se fasse dans le sens opposé à celui mis en place par l'Exécutif, ce qui aurait permis aux voyageurs de descendre du côté de la gare, et de réduire les nuisances des terrasses.

**M. le Maire** est conscient que la situation du parcage dans le secteur de la gare est quelque peu chaotique. A ce sujet, il est régulièrement interpellé par des membres du Conseil de Ville et de la Commission de la mairie. Il rappelle qu'il a été procédé de différentes manières afin de réguler la situation. De même, une intense campagne de sensibilisation et de communication (fichiers, flyers) a été organisée. De plus, il avait été décidé de changer le statut des places de stationnement tout au long de la place de la Gare, ce qui n'a pas empêché les récalcitrants de s'y arrêter. D'entente avec la Police, M. le Maire indique qu'il a été décidé, lorsque l'effectif de la police sera au complet, de procéder à une campagne de verbalisation dans ce secteur.

**M. Pierre Chételat** est satisfait.

**Mme Marie-Claire Grimm**, CS•POP, souhaite savoir ce que devient le « Groupe de travail Marché de l'artisanat, foires et marchés », qui s'est réuni seulement deux fois et plus du tout depuis une année. Il devait débattre de l'avenir des foires et de la réorganisation du Marché de l'artisanat, qui n'a plus eu lieu à Delémont depuis 2005.

**Mme Patricia Cattin**, en sa qualité de présidente du groupe, confirme que celui-ci ne s'est pas réuni pour raison de manque de temps nécessaire à y consacrer et le regrette.

**Mme Marie-Claire Grimm** n'est pas satisfaite.

**M. Didier Nicoulin**, CS•POP, revient sur l'inondation de l'été dernier. Un programme de mesures de protection est à l'étude et en cours de réalisation. Il rappelle le deuxième volet s'agissant de l'acquisition de boudins gonflables, de nouvelles motos-pompes ainsi que des mesures d'organisation de l'état major et du système d'alerte. Sachant que les crues les plus importantes surviennent généralement en période estivale, qu'en est-il de l'avancement de cette deuxième partie ?

**M. le Maire** indique que le bureau d'ingénieur désigné pour l'élaboration du premier volet de la carte des dangers a fait également un certain nombre de propositions s'agissant du deuxième volet. En effet la liste du matériel à acquérir est parvenue le 8 juin et le Centre de renfort a reçu un devis sur la base d'un appel d'offres dont les conséquences financières sont relativement lourdes. D'autres mesures devront encore être prises, notamment pour sécuriser les stations transformatrices des Services industriels qui représentent un investissement de Fr. 500'000.-. M. le Maire informe que, dans un premier temps, une demande de subventions a été faite à l'Etablissement cantonal d'assurances immobilière, qui a porté ses fruits. L'ECA a accepté de financer, à hauteur de 70 %, l'ensemble du matériel du Corps des sapeurs-pompiers. Le dossier suit son cours.

**M. Didier Nicoulin** est satisfait.

**Mme Juliette Kohler**, CS•POP, s'agissant de l'engagement d'un nouveau surveillant au Centre sportif, se demande dans quelle mesure la sécurité des utilisateurs sera assurée sachant que la personne engagée n'a pas les mêmes qualifications que la personne qu'elle remplace. De plus, étant donné que l'équipe du Centre sportif sera fortement sollicitée afin de faire face aux nouvelles installations, sera-t-elle en mesure d'encadrer efficacement un nouvel employé n'ayant pas l'expérience de ce poste ?

**Mme Patricia Cattin** indique que s'il s'agit de l'électricien, la qualification de la personne engagée est supérieure à celle qui occupait le poste à titre d'auxiliaire. En effet, cette personne n'a pas encore passé son brevet de sauvetage et son BPA (massage cardiaque). Toutefois, elle est en phase de le faire et s'entraîne régulièrement en vue des examens. Il n'y aura donc aucun problème, en tous les cas au niveau technique, et Mme Cattin répète que cette personne est très qualifiée.

**Mme Juliette Kohler** est satisfaite.

## 5. **PROMESSES D'ADMISSION À L'INDIGÉNAT COMMUNAL**

**M. le Maire** indique que les dossiers présentés n'appellent aucun commentaire particulier et recommande, en conséquence, de les approuver. Néanmoins, après avoir été interpellé par un membre du Conseil de Ville qui s'étonnait de la différence d'émoluments perçue d'une famille à une autre, il rappelle que la perception de ceux-ci est fixée en fonction du revenu des demandeurs.

**M. Xhevat DOMAQI, son épouse Mukades DOMAQI-Mustafi, ainsi que leur fille Bleona DOMAQI**

**DECISION** : la promesse d'admission à l'indigénat communal de M. Xhevat DOMAQI, son épouse Mukades DOMAQI-Mustafi, leur fille Bleona DOMAQI, ainsi que l'arrêté y relatif, sont acceptés à la majorité évidente, sans avis contraire.

**M. Januz XHACKAJ, son épouse Valbane XHACKAJ-Ramizi, ainsi que leurs enfants Eliesa et Oltian XHACKAJ**

**DECISION** : la promesse d'admission à l'indigénat communal de M. Januz XHACKAJ, son épouse Valbane XHACKAJ-Ramizi, leurs enfants Eliesa et Oltian XHACKAJ, ainsi que l'arrêté y relatif, sont acceptés à la majorité évidente, sans avis contraire.

## 6. RENOUVELLEMENT DES RAPPORTS DE SERVICE DE LA CHANCELIERE COMMUNALE

**M. le Maire** rappelle qu'à la fin de chaque législature, il appartient au Conseil communal de se prononcer sur la reconduction des contrats de travail de tous les agents de l'Administration communale et qu'il est procédé à une reconduction tacite de l'ensemble des contrats pour la nouvelle période administrative, qui commencera le 1<sup>er</sup> janvier 2009 pour se terminer le 31 décembre 2012. Dans ce sens, le Conseil communal, lors de sa dernière séance, a reconduit un certain nombre de contrats dont certains, toutefois, avec des réserves. Il a également été procédé à la résiliation du contrat d'un collaborateur. Par contre, il indique qu'il appartient au Conseil de Ville de statuer sur le renouvellement des rapports de service qui lient les Autorités et la Chancellerie communale, selon le Règlement de service du personnel. Le Conseil communal, comme le Bureau du Conseil de Ville, estiment que Mme Cuttat Gyger effectue un travail de grande qualité, avec dynamisme, qu'elle donne entière satisfaction et est digne de confiance. C'est pourquoi le Conseil communal demande d'approuver la reconduction des rapports de service de Mme Cuttat Gyger. Il en profite pour la remercier de son activité au sein de l'Administration en la félicitant pour la qualité de ses prestations.

**Mme Françoise Doriot**, PLR, indique que son parti soutient le renouvellement des rapports de service de la Chancellerie communale. En effet, pour avoir travaillé avec Mme Cuttat Gyger lors de son année à la présidence au Conseil de Ville, elle affirme qu'elle fait un travail exemplaire et d'excellente qualité, fait preuve d'une capacité relationnelle modèle et d'une grande disponibilité. Pour toutes ces raisons, Mme Doriot recommande d'accepter le renouvellement des rapports de service de la Chancellerie communale.

**Mme la Présidente** rappelle que le vote a lieu, conformément au règlement, à bulletin secret, et elle invite les scrutateurs à distribuer les bulletins de vote.

**DECISION** : le renouvellement des rapports de service de la Chancellerie communale est accepté par 46 voix. Il y a un bulletin nul.

**Mme Edith Cuttat Gyger** remercie les membres du Conseil de Ville et du Conseil communal pour la marque de confiance ainsi témoignée.

## 7. COMPTES COMMUNAUX 2007

**Mme Françoise Collarin** présente les comptes 2007 qui bouclent avec un excédent de recettes de Fr. 174'870.-. Elle en éprouve une certaine satisfaction, vu le déficit annoncé au budget. L'amélioration représente un million de francs. Elle relève que la conjoncture est favorable mais relativement fragile et que toute l'attention reste en alerte. L'exercice 2007 présente des charges de 3,9 millions et des recettes de 4,1 millions. Si l'on examine les charges de la Municipalité, il est à relever la hausse des carburants, ainsi que le résultat négatif du Service du gaz, qui a plombé l'exercice. Des mesures sont mises en place pour que l'exercice de 2008 soit corrigé et que cette situation ne se représente plus.

Mme Collarin souligne le dépassement du Service du feu, qui s'explique par les nombreuses interventions dues aux inondations. Il a été décidé que ces charges seraient prises dans le compte de fonctionnement. Les frais de personnel supplémentaires pour la Maison de l'Enfance ne sont pas un dépassement de rubrique, mais simplement l'entrée en fonction d'employés qui n'était pas connue lors de l'élaboration du budget. L'application du moratoire lors de départs à la retraite et à la suite de démissions est une des principales économies. La légère augmentation des taux d'intérêts créanciers et la diminution de la dette ont également permis un allègement des charges d'intérêts.

S'agissant des recettes, Mme Collarin souligne le bon résultat des Services industriels, qui a permis d'augmenter la redevance de Fr. 150'000.-, correspondant aux 10,6 % du chiffre d'affaires réalisé. De plus, suite aux inondations, les villes de Liestal, Genève, Neuchâtel et Schaffhouse ont apporté une contribution de solidarité pour un montant de Fr. 71'500.-.

L'installation retardée des parcomètres a influencé de manière non négligeable les comptes. L'enlèvement des ordures a subi un léger déficit qui a été absorbé par le fonds ad hoc. Le Service des eaux a présenté un léger déficit suite à des travaux d'entretien du

réseau dus aux dommages subis lors des inondations. Le Service électrique, en plus de l'augmentation de la redevance, a réalisé des amortissements complémentaires non négligeables. Les charges liées se calculent par rapport au nombre d'habitants des communes jurassiennes. Elles concernent l'enseignement, l'action sociale, l'alimentation du Fonds de compensation et la contribution communale à l'AVS, AI et PC, ainsi que la participation relative au marché du travail.

Quant à l'imposition des personnes physiques, Mme Collarin indique qu'elle est en diminution de Fr. 661'000.- par rapport au budget, mais légèrement supérieure à l'exercice 2006. Les chiffres estimés et budgétés n'ont pas été atteints, mais une augmentation d'un demi-million de francs par rapport aux comptes 2006 a été encaissée. Par contre, les impôts à la source ont été supérieurs au budget. Les variations positives des taxations des années antérieures apportent à l'exercice un bonus de 2 millions de francs en 2006. A cela s'ajoutent les investissements inférieurs au budget, dont seuls 4,2 millions sur 8 millions ont été réalisés. L'analyse des indicateurs harmonisés présente une tendance à l'amélioration. Mme Collarin souligne que la capacité financière reste relativement faible. Les intérêts sont de 3.6 % en moyenne, ce qui reste acceptable puisque la fourchette autorisée se situe entre 2 et 5 % (voir tableaux en pages 101 et 102).

En conclusion, Mme Collarin exprime combien le respect des rubriques budgétaires est important, ainsi que l'analyse et l'étude de toutes les possibilités d'économies. Elle remercie tous les fonctionnaires qui ont maîtrisé les dépenses. Enfin, elle invite le Conseil de Ville à accepter les comptes 2007 et reste à disposition pour toutes les questions.

**M. Jean-François Rossel**, PS, souhaite revenir sur deux points du rapport de la Commission de gestion et vérification des comptes. D'une part, la commission attend une explication du Conseil communal s'agissant des comptes de la Société coopérative d'habitation delémontaine et, d'autre part, elle invite le Conseil de Ville à suivre de manière particulière la situation du Service du gaz. De plus, M. Rossel rend attentif qu'une erreur s'est glissée en fin du rapport s'agissant de l'art. 24 du décret de fonctionnement des communes et non de l'art. 21.

En sa qualité de président de ladite commission, M. Rossel porte une attention particulière au sujet de recettes d'impôts des personnes physiques. Effectivement, il y a une stagnation voire une régression à ce niveau. Ceci indique de manière claire que les salaires ne sont pas indexés au coût de la vie et que le pouvoir d'achat diminue, ce qui est inquiétant. Il relève les informations de M. le Maire dans le dernier *D'lem Info*. Il faut s'interroger sérieusement sur les mesures à prendre à l'avenir pour enrayer les effets conjugués de la baisse d'impôts, décidée au niveau cantonal, ainsi que des mesures destinées à compenser les effets de la progression à froid. Cela se traduira par 1 million de francs de recettes en moins dans les caisses de la Commune. Il rappelle que la Confédération et ensuite le Canton reportent des charges sur les communes, les mettant en difficulté pour présenter des comptes équilibrés, sans avoir recours à de nouvelles recettes ou à de sérieuses diminutions des prestations.

Au nom de la Commission de gestion et de vérification des comptes il recommande d'approuver les comptes qui sont présentés et remercie le Conseil communal, M. Jean Froidevaux, chef du Service financier, ainsi que les représentants de la fiduciaire Audit Transjurane, MM. Mertenat et Favre, pour leur excellent travail.

**M. Yves Bregnard**, PDC-JDC, indique que son groupe est satisfait des comptes 2007 et les acceptera. Il souligne que la Commune doit rester prudente, car ce retour aux chiffres noirs est principalement dû à une bonne conjoncture, dont une augmentation de 2 millions de francs de recettes fiscales provenant essentiellement des personnes morales. Il soutient la volonté de la Commune de réduire le déficit structurel par le biais du groupe MOPRA, ainsi que la participation de tous les employés à ce processus. Il est conscient que celui-ci sera long, difficile, mais il est persuadé qu'il portera ses fruits. Toutefois, M. Bregnard a des inquiétudes concernant les services qui doivent s'autofinancer, en particulier le Service du gaz.

En conclusion, M. Bregnard, au nom du PDC-JDC, remercie l'ensemble des employés communaux pour leur engagement ainsi que le Département des finances pour la présentation des comptes 2007.

**M. Jean-Yves Gentil**, PS, est satisfait des comptes, qui présentent une différence positive de près de 1 million de francs par rapport aux prévisions. Ce résultat est dû à des rentrées fiscales plus importantes que prévues mais également à la volonté affirmée des services communaux de maîtriser les dépenses. Pour autant, le Groupe socialiste ne saurait faire l'impasse sur la baisse importante des impôts des personnes physiques, et ce alors que la population a augmenté. A l'heure où les bénéfices des entreprises, comme la rémunération des top-managers, ne cessent d'exploser, la conséquence du rattrapage plus que lacunaire au niveau des salaires est en vue. M. Gentil voit des perspectives préoccupantes se dégager pour les prochaines années. De plus, la progression à froid et l'entrée en vigueur de la baisse linéaire d'impôts de 1 %, décidée au niveau cantonal, vont incontestablement avoir une influence négative. M. Gentil indique qu'une réflexion autour d'une éventuelle augmentation de la quotité d'impôts sera faite par son groupe et il invite tous les partis à en faire de même. Il invite également les membres du Conseil de Ville à accepter les comptes 2007.

**M. Max Goetschmann**, CS•POP, fait les mêmes constatations que les personnes précédentes mais ajoute toutefois que d'autres communes voisines s'en tirent mieux que Delémont, par exemple Moutier ou Le Locle. Par contre, d'autres communes, dont Porrentruy, sont sérieusement dans le rouge. Il cite Reinach, qui connaît un déficit de Fr. 750'000.-. Ses inquiétudes sont pareilles à celles citées par M. le Maire dans le *D'Iem Info*. Il pense qu'il faut analyser l'augmentation des rentrées liées aux impôts à la source et des frontaliers avec toute l'attention requise. La Commune doit se soucier de ce problème, à la fois dans son volet marché du travail, avec une part quand même croissante et, d'autre part, il pense qu'il faudrait essayer de négocier, sur le plan fédéral, la façon de rétrocéder une part de l'impôt que payent les frontaliers, en France pour l'essentiel. Il ne reviendra pas sur le Service du gaz puisque la Commission de gestion et de vérification s'en est chargée et a pris le relais. Enfin, il indique que CS•POP accepte l'entrée en matière.

**Mme Françoise Collarin** indique qu'elle s'est sentie interpellée tout particulièrement sur les rentrées fiscales et sur les difficultés de voir une augmentation pour les personnes physiques, mais relève que le Conseil communal n'a pas beaucoup d'emprise là-dessus. En outre, elle se rend bien compte que les rentrées fiscales supérieures sont en rapport avec l'ouverture des frontières. De même, elle précise que la rétrocession existe, mais qu'il s'agit d'un accord qui a été convenu entre pays et qu'il est difficile de le modifier.

Mme Collarin prend acte des propositions faites et consultera les personnes qui pourraient l'aider à trouver des solutions.

**M. Pierre Brulhart**, s'agissant de l'interpellation de la Commission de gestion et de vérification des comptes par rapport aux comptes du gaz, souhaite apporter quelques éléments. Le budget 2007 prévoyait un déficit de Fr. 455'000.-, au lieu des Fr. 760'000.- atteints, ce qui n'est pas acceptable. Le Conseil communal s'inquiète également de cette situation. Il faut toutefois savoir que le crédit-cadre qui avait été voté en 1988 est arrivé à échéance en 2006. Ce crédit, qui était prévu pour une dizaine d'années, a duré plus longtemps. Depuis l'épuisement du crédit-cadre, le budget de fonctionnement s'est vu changé en conséquence. Il indique également que les résultats 2007 sont mauvais et contradictoires parce que, d'un côté, il y a déficit et, de l'autre, une puissance installée très importante avec près de 4'000 kW, ce qui correspond à 450 maisons individuelles. Les premiers effets positifs de cette augmentation devraient se faire sentir cette année. Il rappelle également les conditions climatiques extrêmement douces de 2007, comparables à l'année 1850. De plus, M. Brulhart relève un décalage entre les relevés de consommation et la fourniture du gaz en fin d'année. Le gaz consommé en 2007 a été complètement acheté en 2007, alors qu'une partie est facturée et donc payée seulement en 2008. Les hausses des tarifs actuelles accentuent encore ce phénomène. Par contre, il indique l'aspect positif dans les comptes 2008. La perte 2007 sera rattrapée et, d'après les estimations, un montant de Fr. 250'000.- de gaz consommé en 2007 a été encaissé dans les comptes 2008. Afin de diminuer le déficit du gaz, et pour arriver à l'autofinancement, M. Brulhart cite quelques pistes. Il indique que 2,5 millions à 3 millions de francs sont estimés par année, ce qui permettra les exercices bénéficiaires pour le Service du gaz en 2011. Il souligne que le Conseil communal se penche sur une analyse de rentabilité pour les nouveaux investissements, dont la réalisation se fait uniquement dans le cas où la rentabilité est démontrée.

En dernier lieu, M. Brulhart indique que le gaz naturel n'est pas la panacée en matière d'énergie, puisqu'il rejette du CO<sub>2</sub>. Toutefois, cette énergie est plus propre que le mazout et elle a un avenir dans les immeubles, dans les nouveaux quartiers, en attendant qu'il y ait d'autres solutions. Le Conseil communal souhaite également l'autofinancement de cette rubrique.

**DECISION** : les comptes communaux 2007 sont acceptés à la majorité évidente, sans avis contraire.

8. **RAPPORT 2007 DU CONSEIL COMMUNAL SUR L'ACTIVITÉ GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE**

**M. le Maire** présente ce rapport, qui relate les travaux de l'Administration communale, et dans lequel toute une série d'indications sur le fonctionnement des services publics dresse l'inventaire des prestations communales. Comme chaque année se pose la question de savoir s'il est opportun de maintenir ce rapport, ce qui lui paraît nécessaire.

M. le Maire indique que le Conseil communal profite de l'occasion pour remercier très sincèrement les agents de la fonction publique pour leur collaboration à la réalisation des objectifs fixés tout au long de l'année 2007. Il remercie également le Conseil de Ville pour le soutien qu'il a manifesté tout au long de l'année et recommande d'approuver ce rapport.

**M. Jean-François Rossel**, PS, salue avec satisfaction la qualité du rapport qui constitue un outil important pour chacune et chacun, ainsi que pour les journalistes qui s'en servent régulièrement. Il souhaite que ce rapport perdure et recommande de l'approuver.

**M. Sébastien Lapaire**, PS, indique que le Groupe socialiste a pris connaissance avec plaisir de ce rapport, que son groupe acceptera, et relève la qualité de sa rédaction. Il remercie en particulier les fonctionnaires et les auxiliaires qui prennent à cœur leur tâche, avec engagement et professionnalisme, mais jusqu'à quand ? En effet, trop souvent, il entend dire qu'il y a trop de fonctionnaires, trop d'employés et qu'il est possible de réaliser encore des économies sur leur compte, sans toucher aux prestations. Il fait remarquer que 137.85 fonctionnaires travaillent à plein temps alors que 151.49 équivalents sont autorisés. S'agissant de l'absentéisme du personnel, il demande s'il s'agit de « cas lourds », ou, au contraire, de cas bénins mais nombreux. Il trouve ce rapport très complet et très instructif, voire passionnant. Toutefois, il suggère de l'améliorer en mettant systématiquement en regard les chiffres de l'année précédente, ce qui sera certainement utile, notamment pour le nouveau Conseil de Ville de l'année prochaine. En conclusion, M. Lapaire encourage ardemment le Conseil communal à poursuivre la publication annuelle de ce rapport.

**M. Didier Nicoulin**, CS•POP, relève l'accroissement des absences du personnel, en page 7 du rapport, pour cause d'accidents professionnels, et souhaite savoir quelle analyse est faite de cette hausse ; s'agit-il d'un cas particulier avec une seule absence de longue durée, ou de différents cas ? Des mesures doivent-elles être prises ou ont-elles été prises pour remédier à cet état de fait ? Il souligne la lisibilité de l'absentéisme qui n'est pas toujours aisée, elle devrait être calculée en % comme cela pratique ailleurs. Sachant que l'absentéisme doit être considéré comme un indicateur de la santé d'une entreprise, une analyse secteur par secteur ou service par service permettrait de détecter les problèmes au sein d'une équipe. De plus, une mauvaise ambiance peut favoriser un facteur favorisant l'absentéiste.

**M. le Maire** admet qu'une augmentation du nombre de jours d'absence provient d'accidents professionnels. Il cite un cas d'accident relativement lourd qui a pesé très fort dans la statistique. Comme la SUVA l'a exigé, il a été mis en place des mesures liées à la sécurité au travail dans chaque secteur, Services industriels, Travaux publics et Police, notamment. Actuellement, cette pratique se fait d'une façon systématique. M. le Maire prend note des différentes propositions qui seront examinées lors de la rédaction du Rapport 2008 du Conseil communal sur l'activité générale de l'Administration communale.

**Mme Francine Chollet**, PS, soulève le point 2.10 Espace Jeunes, page 22, qui indique que la fréquentation du site par la jeunesse est qualifiée de satisfaisante. Est-ce vraiment le cas ? Elle cite la question écrite qu'elle avait déposée s'agissant de l'optimisation de l'utilisation de l'ARTsenal. Ce lieu est-il suffisamment mis en valeur ? Ne pourrait-on pas

faire une promotion plus active, par exemple auprès des adultes, des parents, pour attirer de nouveaux enfants et des sociétés ?

**Mme Esther Gelso**, CS•POP, intervient sur le chapitre 2. « Département des affaires sociales, de la jeunesse et du logement » dont la lecture lui laisse un sentiment d'inachevé et d'insatisfaction. En effet, elle constate à plusieurs reprises que les dossiers ont été mis en attente, et en veut pour exemple le 1<sup>er</sup> paragraphe de la page 17 où il est expliqué que le dossier communal portant sur les tarifs de la Maison de l'Enfance a été gelé en raison des constatations portées devant le Parlement. Un autre exemple de mise en veilleuse concerne l'encouragement, la réhabilitation et la rénovation des logements en ville. De plus, il n'y a que trois lignes concernant l'Aide sociale. Doit-on en conclure qu'il n'y a rien à dire et rien à faire, que l'Aide sociale est inutile et que tout va bien dans le meilleur des mondes ? Mme Gelso souligne l'absence malheureuse d'analyse politique et de volonté d'agir. Pourquoi ne pas traiter, dans ce rapport, des sujets importants comme par exemple la mise en place de programmes d'occupation des chômeurs ou des demandeurs d'asile ainsi que les travaux d'intérêt général ? En page 23, il est cité à plusieurs reprises que l'Association des chatons a développé semble-t-il, d'importantes activités avec l'Espace-Jeunes. Pourrait-on être renseigné sur les buts, les moyens et les objectifs de cette association dont le site internet est très lacunaire ? Est-ce que la Municipalité vérifie systématiquement les objectifs et les buts des associations avec lesquelles elle développe une collaboration ? Enfin, à la page 26, deux lignes seulement sont consacrées à la Commission de la jeunesse. Mme Gelso demande au conseiller communal de bien vouloir indiquer les sujets transmis à la commission que cette dernière devra traiter, puisque des problèmes de la jeunesse lui paraissent bien vagues.

**M. Josy Simon** indique que, comparaison faite avec d'autres villes, le taux d'occupation de l'Espace-Jeunes est assez bon. Ce qui est regrettable, c'est le taux minimal d'occupation par les jeunes des villages voisins. Même si des promotions et des campagnes ont été faites, il est encore difficile de les faire venir. De plus, il indique que par le biais du *D'lem info*, des parents ont été invités à des séances de présentation. Le maximum est toujours fait par les animateurs, dont il relève l'excellent travail.

Ne pouvant pas répondre à toutes les questions de Mme Gelso, M. Simon lui propose de répondre par écrit aux points demandés, ce qu'elle accepte.

**DECISION :** le rapport 2007 du Conseil communal sur l'activité générale de l'Administration communale est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

## 9. RÉVISION DU RÈGLEMENT RELATIF À LA FOURNITURE D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE DÉSORMAIS INTITULÉ RÈGLEMENT SUR L'ACHEMINEMENT ET LA FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ (RAFEL)

**M. Pierre Brulhart** soumet au Conseil de Ville les deux règlements qui permettront aux SID d'aborder sereinement la libéralisation du marché de l'électricité. Le premier concerne l'acheminement et la fourniture d'énergie électrique (RAFEL) et le deuxième a trait aux taxes de redevances communales liées à la distribution d'électricité qui sera nommé ultérieurement PCP (prestations aux collectivités publiques).

Il rappelle que cette révision, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2008, fait partie des nombreux éléments qui doivent être adaptés pour répondre aux exigences de la RAFEL. Elle sera complètement effective au 1<sup>er</sup> janvier 2009 quand l'accès au marché de l'électricité sera possible pour les consommateurs de plus de 100'000 KWh par année. L'ordonnance d'application de cette loi a été publiée le 17 mars et est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> avril de cette année. Les règlements soumis ce jour ont dû attendre la publication de l'ordonnance sur l'approvisionnement électrique. C'est pourquoi tous les règlements ont une incidence sur les tarifs d'électricité et doivent être validés le 31 août 2008, puisque c'est la date butoir pour présenter les tarifs valables dès 2009.

S'agissant de la tenue des délais, M. Brulhart indique qu'ils ont pu être respectés grâce à un processus de travail efficace, notamment avec une collaboration étroite avec les Services industriels de St-Imier et de Moutier, ce qui a permis d'avancer plus rapidement. Il souligne que les SID n'ayant pas les capacités nécessaires pour exécuter le suivi et

l'assistance en matière de loi, il a été nécessaire de se tourner vers un spécialiste ainsi qu'un expert juridique. En outre, il remercie le personnel des SID dont l'engagement a été très important, notamment M. Michel Hirtzlin, pour l'excellent travail réalisé.

Revenant sur le premier règlement relatif à la fourniture d'énergie électrique, désormais intitulé règlement sur l'acheminement et la fourniture d'électricité (RAFEL), M. Brulhart indique qu'il remplace celui de 1971, modifié à deux reprises, et qui a été revu complètement. Le nouveau règlement fait preuve de transparence, le coût du réseau est clairement démontré, ce qui n'était pas le cas puisque toutes les taxes perçues jusqu'à maintenant n'étaient pas détaillées sur la facture d'électricité. Il ajoute que le RAFEL concerne l'énergie, mais surtout la rémunération et l'utilisation du réseau des SID, ainsi que le timbre.

Revenant au 2<sup>ème</sup> règlement sur les PCP, concernant les prestations de collectivités publiques et la RUR, fixées par des contrats qui seront signés avec FMB, M. Brulhart présente le règlement d'application et espère qu'il sera validé ce soir. Dans les comptes qui ont été acceptés ce soir, les taxes suivantes sont prévues : la redevance fixée à Fr. 1'500'000.- pour 2007, l'éclairage public et les manifestations par exemple, pour lesquelles les prestations sont réalisées par les SID. S'agissant de la politique énergétique, suite au vote populaire du 1<sup>er</sup> juin qui a refusé le délégué à l'énergie, le Conseil communal a retiré ce point. M. Brulhart fait remarquer que la situation financière correspond à celle qui sera en place si ces règlements sont acceptés tels qu'ils sont soumis. Il précise que ces revenus totaux correspondent au maximum et non pas à la situation réelle. De plus, le Service des finances a étudié quelles étaient les prestations fournies par les différents services de l'Administration communale pour le Service électrique qui se montent à Fr. 260'000.- par année. En outre, dans le RAFEL, il y a un article qui définit quelle est la part maximum que la Commune peut s'octroyer par rapport au rendement du capital, rendement fixé par l'ordonnance à 4,52 % pour tous les distributeurs d'énergie. La troisième part est le droit d'utilisation du sol qui est le règlement PCP, fixé à 0.7 ct par kWh. Donc, en additionnant les trois parts ci-dessus, la somme maximale de Fr. 1'535'000.- correspond à ce qui est connu aujourd'hui.

Quant au règlement sur l'acheminement et la fourniture d'électricité, il fixe les conditions-cadres en matière de planification et de construction du réseau électrique, le raccordement, l'installation du réseau, les mesures d'énergie et télécommandes, l'acheminement et la fourniture d'énergie, le financement du service à long terme et la facturation.

Pour conclure, M. Brulhart ne revient pas en détail sur l'ensemble des articles de ce règlement, mais reste à disposition pour répondre aux éventuelles questions. Il abordera ensuite le deuxième règlement.

**M. Yves Aubry**, UDC, relevant sur un article du *Quotidien Jurassien* du mardi 10 juin où il est dit que « le citoyen delémontain pourra s'attendre à une hausse de 20 à 40 % », a de la peine à comprendre ce que veut dire « entre 20 et 40 % ». La marge lui semble exagérée ! De plus, après que les Delémontains aient refusé un délégué à l'énergie, il apprend via l'allocution de M. Brulhart qu'il faudrait engager un informaticien et se demande de qui se moque-t-on et qui veut-on placer à ce poste ?

**M. François Klopfenstein**, PS, reconnaît que la libéralisation progressive du marché de l'électricité engendre une situation complexe, avec des conséquences importantes pour les finances communales et pour l'organisation des SID. La complexité des questions justifiait la mise sur pied de la séance d'information du 3 juin dernier et comme beaucoup d'autres personnes, il ne s'est pas rendu à celle-ci. Il a toutefois assisté à une information le 25 juin, destinée cette fois aux clients importants des SID ainsi qu'aux membres de la Commission de l'énergie et des eaux. Il souligne que les présentations faites à cette occasion étaient intéressantes, à la fois effrayantes et rassurantes. Effrayantes, parce qu'à la vue des explications des spécialistes, il s'est rendu compte que le marché de l'électricité ressemble à une jungle où règne la loi du plus fort. Rassurantes, parce que tout indique que les gros consommateurs de Delémont resteront clients des SID, du moins durant les prochaines années, puisqu'il est important de souligner que les clients qui quitteront le service public pourront acheter leur énergie en Suisse ou à l'étranger, mais ne pourront légalement plus revenir aux SID.

M. Klopfenstein souligne les grands efforts faits ces derniers mois aux SID afin d'adapter le Service électrique, félicite M. Michel Hirtzlin et son équipe pour le travail réalisé et indique que le groupe socialiste approuvera sans réserve ce règlement.

**M. Max Goetschmann**, CS•POP, indique qu'en raison d'un problème de communication aucune personne n'a été déléguée pour participer à la séance d'information du 3 juin dernier, ce qu'il regrette. Par contre, le représentant de la Commission des finances a orienté le groupe, qui a l'impression d'avoir compris l'essentiel. Il relève que c'est la législation fédérale qui accompagne la libéralisation du marché de l'électricité et il se pose la question de savoir dans quelle mesure ce qui se passe sur le plan fédéral est conforme au refus populaire qui a eu lieu il y a quelques années. Il ajoute qu'il ne faut pas compter sur l'UDC, les défenseurs autoproclamés du respect de la volonté populaire, puisque ce parti suit aveuglement les représentants de néo-libéralisme. M. Goetschmann souligne les inquiétudes qui sont liées à l'épuisement des ressources en faisant référence aux énergies fossiles, aux émissions de CO<sub>2</sub>, au réchauffement climatique et à la spéculation qui est une des raisons essentielles des augmentations de tarifs et de prix. Mettant ceci en regard du refus du poste de délégué à l'énergie, il s'interroge sur ce qu'il faudra faire pour ne pas laisser les citoyens, qui sont les consommateurs, se laisser grever encore plus leur pouvoir d'achat et les entreprises leur capacité d'investissements, pour reprendre des termes du comité référendaire de l'époque.

En conclusion, M. Goetschmann indique que le groupe déposera un postulat sur ce sujet, et qu'il acceptera l'entrée en matière.

**M. Douglas Harris**, PCSI, indique que son groupe soutient le Conseil communal et les SID dans leurs efforts pour s'adapter aux exigences de la nouvelle loi fédérale. Il pense qu'être d'accord ou pas d'accord avec le principe de la libéralisation du marché de l'électricité, la loi c'est la loi ! M. Harris revient sur la séance du 3 juin dernier où seuls quelques élus étaient présents, pour remercier MM. Brulhart et Hirtzlin ainsi que toutes les personnes pour le contenu très riche en renseignements. Il est étonné et ne comprend pas pourquoi cette présentation, comprenant trois personnes de l'extérieur, a suscité si peu d'intérêt. En outre, il ajoute que les nouveaux règlements permettront de connaître tous les éléments de coûts qui constituent le prix final de l'électricité, mais malheureusement le prix que le consommateur payera en 2009 n'est pas connu, puisqu'il qu'il s'agit là de fixer les limites mais pas les prix eux-mêmes.

En conclusion, le groupe PCSI soutient l'entrée en matière de ce message pour les deux règlements mais interviendra lors de la discussion des redevances PCP.

**M. Anselme Voirol**, id, indique que ce règlement lui convient, mais il est étonné de ne pas voir d'article concernant les producteurs d'électricité privés. En effet, avec l'augmentation du prix de l'électricité, il pense que plusieurs particuliers installeront des capteurs solaires sur leur maison et fourniront de l'électricité au réseau public. Qu'en est-il ? Pour quelles raisons cette pratique n'a pas été prise en compte dans le règlement et existe-t-il d'autres règlements à ce sujet ?

**M. Pierre Brulhart**, en réponse à la question de M. Aubry s'agissant des 20 à 40 % d'augmentation, indique qu'il ne souhaite pas donner de chiffres pour la simple et bonne raison qu'ils ne sont pas encore connus. De même aucun chiffre n'a été divulgué lors de la conférence de presse. En effet, les décisions seront prises à la séance de ce soir et suite à la séance extraordinaire du Conseil communal du 7 juillet, pour fixer les tarifs 2009. On peut compter avec une augmentation de 20 à 40 % d'ici à quelques années mais le 1<sup>er</sup> janvier 2009, elle devrait être inférieure à cela. M. Brulhart précise que ces augmentations ne sont pas dues à la situation delémontaine, ni à une volonté du Conseil communal ou des Services industriels, mais que c'est bien de nouvelles prestations qui apparaissent à la suite de l'entrée sur le marché européen, à quoi s'ajoute l'augmentation du prix des énergies, notamment du pétrole.

De plus, à la question de M. Aubry s'agissant de l'engagement d'un informaticien, M. Brulhart répond qu'il n'a rien dit de cela. Il a justement précisé que selon les besoins des SID qui peuvent avoir recours au Service informatique communal, il n'y a pas besoin d'engager un informaticien.

Quant à la séance d'information du 3 juin, qui a été convoquée avec le matériel du Conseil de Ville du mois précédent, M. Brulhart s'est étonné du peu de personnes. Il souligne la complexité de ce dossier et trouve dommage que les élus aient manqué des informations importantes.

En réponse à la question de M. Voirol s'agissant des toits solaires, M. Brulhart indique que c'est une modification de la loi sur l'énergie fédérale qui prévoit cette RPC (rétribution au prix coûtant) et qui permet justement aux producteurs d'énergie alternative, énergie verte et solaire par exemple, d'être rémunérés au prix coûtant. En outre, les producteurs touchent ce que leur coûte l'installation, mais ils doivent envoyer une demande à l'Office fédéral de l'énergie et obtenir une part de subvention. M. Brulhart souligne que 320 millions de francs sont prévus dès 2009 pour financer ces demandes, mais constate déjà que ce ne sera pas suffisant puisque les demandes excèdent largement l'offre.

Revenant sur la question politique énergétique de développement durable, M. Brulhart assure que le Conseil communal n'entend rien faire par rapport à cela, puisque le vote du 1<sup>er</sup> juin est interprété comme une volonté du peuple delémontain de ne pas financer la politique énergétique du développement durable par un prélèvement sur l'électricité.

**DECISION** : la révision du Règlement relatif à la fourniture d'énergie électrique désormais intitulé Règlement sur l'acheminement et la fourniture d'électricité (RAFEL) est acceptée à la majorité évidente, sans avis contraire.

### **NOUVEAU RÈGLEMENT SUR LES TAXES ET REDEVANCES COMMUNALES LIÉES À LA DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ**

**M. Pierre Brulhart** souligne que le deuxième règlement, qui porte sur les PCP, est certainement plus facile à comprendre. Il vise le maintien des revenus liés à la vente d'électricité, quel que soit le distributeur, pour chaque kWh consommé à Delémont. En outre, les consommateurs qui souhaitent acheter leur énergie ailleurs, ou qui sont fournis par un autre réseau, seront également astreints à cette taxe. Ce règlement, de la compétence du Conseil de Ville, fixe un plafond maximum des prix. De son côté, le Conseil communal fixe chaque année, au plus tard le 31 août, les prix en respectant le plafond autorisé. M. Brulhart commente les taxes en indiquant qu'au chapitre 2, la taxe pour l'usage du sol a été fixée à 0.7 ct par kWh au maximum. Au chapitre 3, la taxe comprend le financement de l'éclairage public, l'entretien du réseau et le financement des prestations en faveur des manifestations.

M. Brulhart informe que ce règlement a été soumis, pour préavis, à la Commission de l'énergie et des eaux, ainsi qu'à la Commission des finances. Il répète que si ce règlement est accepté, il entrera en vigueur avec les nouveaux tarifs en janvier 2009, date à laquelle les factures seront détaillées. Il précise qu'en ce qui concerne les Commissions de l'énergie et des eaux et des finances, 4 préavis positifs et 2 abstentions étaient liés au délégué à l'énergie. Vraisemblablement sans ce chapitre, ce règlement aurait été préavisé à l'unanimité par celles-ci.

**M. Douglas Harris**, PCSI, souhaite revenir sur le point qui a fait couler beaucoup d'encre s'agissant du montant de Fr. 120'000.- prélevés sur le bénéfice des SID dans les comptes 2007 pour le poste du délégué à l'énergie et au développement. En effet, lors de la séance de février, le Conseil de Ville avait accepté le message relatif au délégué à l'énergie, financé par un prélèvement de 0.4 ct par kWh, qui aurait produit un montant de Fr. 280'000.-. Or, à la suite du référendum qui a abouti, quelle ne fut pas la surprise, lors de la séance d'information du 3 juin, de découvrir que cette redevance, qui était prévue initialement, avait tout simplement été biffée du règlement. En effet, M. Brulhart a expliqué que le Conseil communal a interprété le refus du peuple non seulement du poste du délégué à l'énergie, mais également du principe de financement par une redevance, des projets de ce domaine et celui du développement durable. Afin d'être rassuré, M. Harris souhaiterait savoir si la proposition de remettre en place ce chapitre, par exemple avec un taux maximal de 0.13 à 0.18 ct par kWh, avec un titre autre que « délégué à l'énergie » mais plutôt lié aux économies d'énergies et du développement durable serait possible.

M. Harris souhaite connaître les avis des groupes politiques à ce propos et attend les commentaires, ayant le sentiment qu'il faut trouver un texte à réintroduire.

**M. Anselme Voirol**, id, s'agissant de sa première question quant au chapitre 2, où il est question de 0.7 ct par kWh, aimerait savoir si ce chiffre est une comparaison avec l'Etat de Vaud, et pourquoi un budget n'a pas pu être réalisé ? En effet, il lui semble que l'Etat de Vaud, avec sa densité de population et sa consommation, n'est pas comparable à Delémont.

Quant au chapitre 3, concernant le camion-nacelle, M. Voirol a bien compris qu'étant donné qu'il est à charge des SID, il est bien clair qu'il sera sorti des comptes de la Commune !

**François Klopfenstein**, PS, indique que si le Groupe socialiste approuve sans réserve le règlement RAFEL, il n'en est pas de même pour le Règlement sur les taxes et redevances. S'agissant de la proposition du Conseil communal de maintenir le statut quo pour le financement de certaines prestations aux collectivités publiques, notamment l'éclairage public et le soutien aux manifestations, elle est approuvée. Par contre, le texte proposé fait l'impasse sur le financement de toute activité dans le domaine de l'efficacité énergétique et du développement durable, et M. Klopfenstein rappelle que le Conseil communal a interprété le vote du peuple du 1<sup>er</sup> juin comme étant un refus pur et simple de toutes taxes dans ce domaine. De plus, considérant que le financement de la rubrique 1610.319.10, selon le budget 2008 est tombé à Fr. 0.-, une autre rubrique au budget 2008, 1610.439.06, relative au délégué à l'énergie attaché à l'Urbanisme, ne pourra évidemment pas être utilisée.

En conclusion, M. Klopfenstein indique qu'à défaut d'une proposition pouvant bénéficier d'un consensus général, le Groupe PS devra accepter, tel quel, le règlement sur la fourniture d'électricité.

**M. Pierre Brulhart** précise que tout est question d'interprétation et remercie les membres du Conseil de Ville de se prononcer sur le vote du 1<sup>er</sup> juin par rapport au financement de la politique énergétique et du développement durable. Par rapport à une question posée, il précise que 0.1 ct correspond à Fr. 100'000.-, ce qui ne correspond pas à ce qui était dans le message qui avait été rédigé au moment où toutes les lois n'étaient pas encore connues, puisque l'ordonnance est sortie ultérieurement. De plus, les taxes votées ce jour ne seront pas seulement facturées aux consommateurs qui passent par les SID, ce qui représente, par année, 75 millions de kWh, mais également aux autres clients qui sont sur le territoire delémontain mais approvisionnés par d'autres réseaux (FMB), par exemple Von Roll, la ferme de la Haute-Borne ou la galerie de l'autoroute.

M. Brulhart rappelle que si ce financement est accepté ce soir, il sera effectif le 1<sup>er</sup> janvier 2009. Par contre, si ce n'est pas le cas, il sera reporté en 2010.

A la question de M. Anselme Voirol, s'agissant du camion-nacelle appartenant aux SID, M. Brulhart confirme qu'il fait partie, en effet, des comptes des Services électriques, donc dans les coûts du réseau et de distribution d'énergie, et y restera.

**M. René Glauser**, PLR, rapporte que le groupe PLR acceptera le règlement sous réserve d'y apporter d'éventuelles modifications ultérieurement. Il considère que c'est un choix politique que de financer, par des taxes, le soutien aux manifestations et l'éclairage public. Il y a d'autres choix possibles mais il ne fera pas de proposition aujourd'hui. En résumé, le groupe PLR soutient les deux règlements RAFEL et PCP.

**M. Max Goetschmann**, CS•POP, souhaite que M. Harris définisse clairement ce dont il souhaiterait que l'on discute. En effet, propose-t-il de réintroduire la taxe à hauteur de ce qui était prélevé jusqu'à présent dans le nouveau système, ou préfère-t-il en discuter dans le cadre du budget et des comptes ordinaires ?

**Mme Anne Seydoux**, PDC-JDC, s'oppose totalement à une suspension de séance et indique qu'elle ne trouve pas le débat sérieux. Elle rappelle qu'il y a eu une séance de présentation et que le règlement a été commenté. Il aurait été possible de faire une proposition écrite. Elle propose à M. Harris de rédiger une motion plus tard, mais refuse une interruption de séance, tout comme de discuter sur une base non étayée.

**DECISION** : l'interruption de séance est acceptée à la majorité évidente.

**M. Douglas Harris**, PCSI, propose d'introduire un chapitre relatif à une taxe pour l'efficacité énergétique, le développement durable et les énergies renouvelables. Il rappelle que M. Brulhart a indiqué que 0.1 ct par kWh correspond à Fr. 100'000.-, donc pour maintenir le statut quo, la taxe pour l'efficacité énergétique, le développement durable et les énergies renouvelables s'élèverait 0.12 ct par kWh maximum. S'agissant de l'article suivant concernant les montants perçus au titre de cette taxe, ils sont intégralement versés au Fonds pour la diversification des énergies et le développement durable. S'agissant du dernier article, M. Harris rappelle que le Conseil communal fixe, chaque année, la taxe dans le respect du plafond énoncé au premier article et en fonction des besoins liés aux objectifs définis par le règlement du fonds mentionné.

**M. Pierre Chételat**, PLR, se déclare stupéfait. Il rappelle qu'il y a à peine 29 jours la volonté populaire s'est prononcée contre une taxe de 0.4 ct sans saisir, jusque-là, qu'une taxe pour un délégué à l'énergie était déjà perçue. M. Chételat s'opposera vivement à ce que ces articles soient ajoutés, et annonce déjà le lancement d'un référendum, le cas échéant.

**M. Max Goetschmann**, CS•POP, partisan du poste de délégué à l'énergie financé par la taxe prévue à l'époque, pense que malheureusement avec le référendum sur le sujet, il faut cette proposition. Pour les raisons qu'il a émises tout à l'heure, il est d'avis qu'il n'est pas possible de continuer de faire subir aux consommateurs et aux citoyens toujours plus d'augmentations, beaucoup plus importantes que la faible taxe dont il est question. Le groupe CS•POP ne soutiendra pas M. Harris dans ses propositions. M. Goetschmann indique qu'à son sens, un référendum n'est pas souhaité, puisque 2 millions de francs seraient perdus si ce règlement n'était pas voté ce soir. Il ajoute que si le peuple a refusé le poste de délégué à l'énergie, c'est pour une question de porte-monnaie. Proposer ce genre de taxe dans le règlement serait un irrespect de la démocratie, ce que M. Goetschmann ne pourrait assumer.

**Mme Anne Seydoux**, PDC-JDC, rappelle que lorsque le peuple a refusé le délégué à l'énergie, il a également refusé le message qui l'accompagnait. Elle constate que c'est un peu léger de présenter un texte qui manque de précision d'un point de vue juridique. Elle souligne que les petits consommateurs payeront plus cher et que les grands qui, pour le moment, sont encore fidèles aux SID, pourraient les quitter avec de tels procédés, raison pour laquelle Mme Seydoux s'oppose à la proposition de M. Harris.

**M. Jean-Yves Gentil**, PS, remarque effectivement que c'est une fausse bonne idée. Il a le plus grand respect pour ces objectifs, qu'il partage, et était lui-même, à l'instar de tout le groupe socialiste, favorable au poste du délégué à l'énergie, au développement durable, aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique. De plus, il rejoint de M. Goetschmann s'agissant du référendum.

**M. François Klopfenstein**, PS, se dit perturbé par les propos de M. Goetschmann et demande au Conseil communal des explications sur ce qu'il compte faire, concrètement, des Fr. 210'000.- au budget 2008.

**M. Pierre Brulhart**, par rapport à la menace de référendum du PLR, est conscient que c'est peut-être du chantage mais qu'il faut la prendre au sérieux. En effet, le cas échéant, ce règlement pourrait ne pas entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2009, puisqu'il ne serait pas valider avant le 31 août 2008, ce qui aurait de graves conséquences. Par rapport à la question sur le budget, M. Brulhart rappelle qu'effectivement le montant de Fr. 210'000.- correspondait au délégué à l'énergie et au développement durable ainsi qu'à d'autres dépenses liées à la taxe de 0.4 ct qui a refusée en votation le 1<sup>er</sup> juin.

A la suite de l'intervention de Mme Seydoux, M. Brulhart n'entre pas dans les détails sur la libéralisation de l'énergie, mais indique que le texte de M. Harris est très similaire au règlement de Moutier ou St-Ursanne. De plus, il confirme que les petits consommateurs subiront des augmentations. S'agissant des grands consommateurs, il pense que dans un premier temps ils resteront aux SID, ce qui ne sera peut-être plus le cas d'ici quelques années. M. Brulhart précise, d'après les estimations d'experts, que ce sont environ 500 consommateurs d'énergie en Suisse qui quitteront leur fournisseur actuel.

**M. Douglas Harris**, PCSI, estime que si le PLR avait indiqué son intention à l'ouverture du débat, cela aurait épargné beaucoup de discussions. Il affirme que ce règlement est prioritaire et par conséquent il retire sa proposition de modification.

**DECISION** : le nouveau Règlement sur les taxes et redevances communales liées à la distribution d'électricité est accepté à la majorité, sans avis contraire.

**10. MODIFICATION DU RÈGLEMENT COMMUNAL CONCERNANT LE MONTANT DES INDEMNITÉS VERSÉES AUX AUTORITÉS, JETONS DE PRÉSENCE ET VACATIONS**

**M. le Maire** rappelle que la modification du présent règlement fait suite à la votation populaire du 1<sup>er</sup> juin 2008 relative à la modification du Règlement d'organisation de la Commune municipale, qui a été approuvée par une large majorité. A cet effet, il appartenait au Conseil de Ville de réviser le présent règlement et de faire des propositions lors de la séance de ce soir. Or, le Conseil communal, considérant un certain nombre de réserves émises par les partis politiques, a décidé de retirer ce point de l'ordre du jour. M. le Maire souligne, toutefois, que la Commission de la mairie a été consultée et qu'elle a approuvé ce règlement. Du côté des partis, certaines propositions ont été faites par le groupe PDC et le groupe CS•POP qui souhaitaient que cette dotation soit fixée au début de la législature prochaine, lorsque les départements seront constitués.

Vu l'absence de majorité en faveur des propositions de l'Exécutif, M. le Maire propose le retrait de ce point de l'ordre du jour. Le Conseil communal invite les partis à formuler des propositions qui seront reprises au sein de la Commission de la mairie.

**DECISION** : il est pris acte du retrait de la modification du Règlement communal concernant le montant des indemnités versées aux autorités, jetons de présence et vacations.

**11. MESSAGE RELATIF À L'INITIATIVE POPULAIRE "OUI À DES PARCS GRATUITS À DELÉMONT"**

**M. le Maire** rappelle que cette initiative a déjà fait couler beaucoup d'encre en ville de Delémont, depuis son lancement au mois de juillet 2007. En effet, elle a été lancée à la suite de décisions prises au sujet d'un certain nombre de parkings en Ville, qui figuraient dans la liste rouge qui avait été soumise, en cas de refus de l'augmentation de la quotité d'impôts. Or, malgré les publications usuelles pour ce genre de décision, aucune opposition n'avait été manifestée s'agissant des modifications de statuts de certains parkings. En revanche, une initiative a été lancée et a abouti formellement, puisque 796 signatures ont été récoltées sur les 427 qui étaient requises. Ayant pris connaissance du texte, le Conseil communal a eu des doutes sur la validité de cette initiative et l'a soumise à son avocat-conseil. Ce dernier a rendu un avis de droit en date du 19 octobre 2007 stipulant que, effectivement, cette initiative n'est pas valable quant au fond et que différents éléments justifient cette argumentation juridique. M. le Maire livre quelques arguments de l'avocat qui conclut que cette initiative est un acte concret puisqu'elle localise des endroits où le stationnement doit être modifié. Le Conseil communal a soumis cet avis de droit au Comité d'initiative qui a eu l'occasion de répondre par écrit, point par point. Puis, l'initiative a été, à nouveau, transmise à l'avocat-conseil pour une seconde expertise, en date du 13 mars 2008. Celui-ci parvient aux mêmes conclusions.

Le Conseil communal a toutefois pris acte du fort soutien populaire apporté à cette initiative et a engagé des discussions avec les principaux partenaires de la Municipalité s'agissant des problèmes de stationnement, en particulier le Groupement des commerçants de la Vieille Ville. Un accord a été trouvé avec ce groupe, qui prévoit notamment le changement de statut de quelques places de stationnement, transformées depuis en zone bleue à la place de l'Etang. De plus, un autre accord a été trouvé, qui prévoit d'accorder la 1<sup>ère</sup> demi-heure gratuite sur toutes les places de stationnement intramuros de la Vieille Ville. A cet effet, il sera fabriqué près de 5'000 jetons qui seront distribués aux commerçants, qui les remettront ensuite gratuitement aux chalands.

En conclusion, estimant que les problèmes de stationnement en Vieille Ville sont résolus, M. le Maire indique que le Conseil communal recommande de rejeter cette initiative et de déclarer qu'elle n'est pas valable quant au fond pour des motifs juridiques essentiellement.

**M. Pascal Mertenat**, PDC-JDC, rappelle que la récolte d'environ 800 signatures attestait bien la volonté qu'une partie de la population delémontaine n'était pas favorable à la mise en place de parcs payants en ville. Cette initiative demandait, en substance, qu'au moins la moitié des places de parc, dans chaque quartier de la Ville, y compris les 4 parkings, soit gratuite. Le Comité d'initiative regrette que, dans le cadre du traitement de cette initiative, le Conseil communal n'ait jamais engagé de véritables négociations, ce qui aurait pu aboutir à des propositions concrètes. Cependant, M. Mertenat relève l'effort fait pour améliorer la situation en Vieille Ville et il constate que l'initiative a atteint une partie de ses objectifs. Toutefois, pour une question d'égalité avec la Vieille Ville, il pense qu'il serait primordial de mettre en place quelques mesures d'amélioration dans le quartier de la Gare. Il pense, pour l'essentiel, aux places situées sur la route de Moutier, entre les deux giratoires, en face du parking de l'ancienne Jardinerie, qui pourraient être mises à disposition des utilisateurs pendant 30 minutes, gratuitement.

Au vu de ce qui précède, et avec la volonté d'éviter une action juridique qui n'apportera rien de plus, au nom du Groupe PDC-JDC et du Comité d'initiative, M. Mertenat, estimant que cette initiative est valable quant au fond, propose de renvoyer le présent message à la séance du mois d'août prochain, en demandant au Conseil communal de convier le Comité d'initiative à une discussion dans le délai de traitement d'une année, c'est-à-dire jusqu'au 13 juillet prochain. Il souligne que si aucune solution n'est trouvée dans ces délais, il se réserve le droit d'intervenir ultérieurement avec des propositions concrètes et que ces éventuelles propositions pourront alors être négociées avec le nouveau Conseil communal qui entrera en fonction au début de la prochaine législature.

En conclusion, au nom du Groupe JDC-PDC et du Comité d'initiative, M. Mertenat recommande de soutenir cette proposition.

**M. Pierre Chételat**, PLR, fait part de sa déception au vu du traitement de ce dossier. Il souligne que l'avocat-conseil de la Municipalité s'est basé sur un avis de droit qui s'appuyait sur une jurisprudence datant des années 1970 et qui est, à son sens, discutable. De plus, il pense que la volonté populaire de près de 800 personnes a été bafouée.

**M. Max Goetschmann**, CS•POP, avec plusieurs expériences en matière le lancement d'initiatives, pense qu'il aurait fallu s'assurer du caractère légal de la démarche, ce qui aurait évité ce genre de débat. Il rappelle que le Conseil de Ville avait accepté un certain nombre de changements de statuts de places de parc à Delémont, et proposé de rendre gratuites les places de la Blancherie, ce qui a été appliqué par la suite. En outre, s'agissant de la proposition de reporter ce dossier à une date ultérieure, M. Goetschmann n'est pas convaincu de la démarche. De plus, concernant les places de parc de la Gare, il indique que les statuts devraient être réexaminés et faire l'objet d'une motion.

**M. Jean-Yves Gentil**, PS, au nom de son groupe, part du principe que des éléments positifs répondant aux initiants ont été apportés par les mesures prises, que ce soit au niveau de la mise en zone bleue ou de la distribution de 5'000 jetons gratuits. N'étant pas juriste, il lui est difficile de dire si l'initiative est valable ou pas. M. Gentil suggère toutefois de se prononcer ce soir puisque les objectifs essentiels sont atteints. S'agissant des places du quartier de la Gare, son groupe rejette la proposition et propose d'y revenir lors d'une autre séance.

**M. le Maire** répète que le Conseil communal n'a pas de raison de changer d'avis sur le fond de cette initiative, qu'il considère invalide selon les conclusions de l'avocat-conseil et qu'il y a lieu de trancher le débat ce soir. Par contre, il n'exclut pas pour autant de réfléchir à d'autres mesures qui pourraient être prises. Il rappelle que le Conseil communal a rencontré le Comité d'initiative le 8 janvier 2008 ainsi que le 18 février 2008. Celui-ci aurait pu faire des contre-propositions au Conseil communal, ce qui n'a pas été le cas.

S'agissant du parking gratuit de la Blancherie, M. le Maire rappelle que le Conseil communal n'avait pas forcément suivi le Conseil de Ville, puisque celui-ci était plus restrictif lorsqu'il avait proposé également de changer les places de stationnement de ce parking. Quant à l'initiative, qui propose que la moitié, au moins, des places de stationnement soient gratuites, elle pose un certain nombre de problèmes pour les parkings dont la Municipalité n'est pas propriétaire. En effet, M. le Maire indique que, liée par une convention, la Municipalité doit restituer un certain montant des recettes par voie contractuelle. Il constate, néanmoins, que la situation dans le quartier de la Gare est

relativement satisfaisante. En effet, de nombreuses places de stationnement sont encore en zone bleue, notamment le parking de l'ancienne Migros, ce qui n'est plus le cas en Vieille Ville.

En conclusion, M. le Maire, au nom du Conseil communal, reconnaît que cette initiative a fait évoluer la situation et qu'elle a incité le Conseil communal à prendre un certain nombre de décisions pour faciliter l'accessibilité de la Vieille Ville. Il souligne qu'il est évident que s'il n'y avait pas eu la pression populaire au travers de l'initiative, aucune discussion n'aurait été engagée avec les commerçants.

**M. Pascal Mertenat**, PDC-JDC, précise que sa proposition concernait des places de parc sur la route de Moutier. Il admet que des propositions concrètes ont été faites et que l'objectif est partiellement atteint. Par contre, son groupe maintient qu'il faut encore trouver quelques places de parc dans le quartier de la Gare.

**M. le Maire** indique que si ce soir une majorité de oui se dégage en faveur de cette initiative, celle-ci serait immédiatement soumise au scrutin populaire puisqu'elle serait déclarée valable.

**M. Pierre Chételat**, PLR, insiste sur le fait qu'il a demandé un report à une séance ultérieure et maintient sa proposition.

**M. Pascal Mertenat**, PDC-JDC, propose de suivre l'avis du Conseil communal et suggère de déposer une motion lors d'une prochaine séance du Conseil de Ville.

**DECISION :** le report de l'objet est refusé par 29 voix contre 17.

**DECISION :** le message relatif à l'initiative populaire "Oui à des parcs gratuits à Delémont" est accepté par 29 voix contre 18.

## 12. CARTE DES DANGERS : INFORMATION

**M. André Parrat** revient sur la problématique de la carte des dangers et informe sur la situation du dossier qui, depuis deux mois, a subi un nouveau report concernant la votation initialement prévue en juin. Il rappelle qu'au mois de mai 2007 le Conseil communal a adopté la carte des dangers « Crues de la Sorne et concept de protection » qui permettra, dans 10 voire 5 ans, de bénéficier d'une sécurité optimale, avec des aspects environnementaux de qualité le long de la Sorne. Il rappelle qu'en août 2007 d'importantes inondations sont survenues et que le Conseil communal a décidé de mettre en place un certain nombre de mesures urgentes. Il a été nécessaire de le faire le plus rapidement possible de manière à assurer une protection dans de brefs délais. Malheureusement, il manquait d'un certain nombre d'éléments, raison pour laquelle l'étude du dossier a été repoussée.

Il rappelle que le crédit de Fr. 600'000.-, accepté par le Conseil de Ville au mois d'avril dernier, a permis la mise sur pied de mesures urgentes, comprenant un certain nombre de curages dans le secteur de la Grande-Ecluse et à proximité de la confluence Sorne-Birse. D'autre part un certain nombre d'abattages d'arbustes et d'élagages d'arbres le long de la Sorne ont été opérés et, enfin, un plan d'alarme et d'intervention de l'EMCCD a été défini, qui sera repris maintenant par M. le Maire ainsi que deux projets d'arrière-digue. De plus, avec l'arrière-digue provisoire de Morépoint, le quartier est à l'abri d'inondations comparables à celles de 2007. Une convention a par ailleurs été signée avec le propriétaire du terrain.

M. Parrat informe sur une autre mesure d'urgence prévue pour le quartier « En Dozière » dans le crédit de Fr. 600'000.-. En effet, le Conseil communal a pris connaissance du projet de construction d'une halle de formation pour les métiers de menuiserie et de charpenterie, près du Centre professionnel. Une discussion a eu lieu avec le Gouvernement jurassien afin de trouver un accord sur une option à étudier sérieusement, pour une décision à la rentrée d'août.

De plus, lors des différentes analyses des bureaux d'études mandatés et du comité technique et du comité de pilotage de la carte des dangers, il s'est avéré, de manière claire, que pour l'évaluation du secteur centre-Gare, dont les travaux sont relativement

importants, il convient encore d'affiner les coûts. Le Conseil communal devra prendre une option à la rentrée d'août également.

En conclusion, M. Parrat indique que d'autres décisions devront être prises, à savoir : assurer la sécurité de la ville de Delémont, faire en sorte que la rivière soit conviviale avec un environnement agréable, et assurer la maîtrise des coûts par la Commune. M. Parrat remercie l'Office de l'environnement qui a participé à diverses séances à Delémont et qui a apporté son soutien dans cet important dossier.

**13. RÉPONSE AU POSTULAT 4.07/07 - "LIGNE DU CRAS-DES-FOURCHES : POUR UNE ALTERNANCE HORAIRE", CS•POP, M. DIDIER NICOULIN**

**Mme Renée Sorg**, afin de mieux desservir la Vieille Ville, indique que le groupe CS•POP a demandé d'étudier la faisabilité d'une alternance horaire aux heures de pointe sur la Ligne 2 du Cras-des-Fourches. Elle indique que, résultant d'une enquête auprès des usagers, la majorité des avis exprimés donnaient priorité aux clients qui se rendent à la Gare et qui travaillent à l'extérieur aux heures de pointe, raison des sens qui ont été mis en place. Mme Sorg souligne que, pour le moment et compte tenu de ces éléments, la cadence des bus ne changera pas. Par contre, si la première étape du projet d'Agglomération se met en place comme prévu dès le mois de décembre, il sera possible de réaliser une boucle élargie Cras-des-Fourches – Vieille Ville – Gare sud des voies, comportant une course à l'heure durant toute la journée et non pas seulement aux heures de pointe. Mme Sorg indique qu'elle ne peut pas répondre plus précisément. En ce qui concerne le projet en lien avec le plan de mobilité de l'Hôpital, Cras-des-Fourches – Vieille Ville – Gros-Pré – Hôpital, qui était prévu pour Fr. 180'000.-, financé pour moitié par l'Hôpital, un quart par la Commune et un quart par le Canton, il ne se réalisera pas. Malheureusement, Mme Sorg regrette la décision du Canton qui débouchera certainement sur un agrandissement du parking de l'Hôpital avec 110 places supplémentaires et dont le permis a été publié à mi-juin.

**14. DIVERS**

La parole n'est pas demandée.

**Ont été déposés :**     1 question écrite  
                              1 interpellation  
                              1 postulat

La séance est levée à 22 h 40.

                                  AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

La présidente :           La vice-chancelière communale :

Sylvianne Mertenat     Andrée Baruselli